

instruits de vous faire quelques suggestions touchant l'agriculture. Comme je suis un des derniers, Monsieur le Rédacteur, je me contenterai aujourd'hui de vous poser deux questions, la première est celle-ci, c'est que je voudrais savoir si le guérêt d'automne dans le chaume est bon ; et aussi bon que celui du printemps.

La deuxième question a rapport à une partie des règlements de notre société d'agriculture ; il est dit que tout étalon qui a eu un premier prix n'a plus droit de concourir ; qu'un taureau âgé de 3 à 4 ans qui a eu un premier prix n'a plus droit de concourir, un bélier la même chose, etc,

Je suis porté à croire, que si nous mettions le champ libre, notre exhibition redoublerait tous les ans, et les gens s'efforceraient un peu plus à améliorer leurs races. Ainsi, j'espère Monsieur, que vous voudrez bien vous donner le trouble de répondre à ces deux questions, pour ma part, je vous en serai reconnaissant.

Je suis votre obéissant serviteur, A.M.

Berthier, le 26 octobre, 1864.

A cela, nous répondrons, règle générale, les labours d'automne sont préférables aux labours de printemps, parce que la désagrégation du sol est plus parfaite et parce qu'il faut laisser le moins d'ouvrage pour l'époque des semailles. Mais sur un sol très-léger, les gelées de l'hiver pourraient faire disparaître toute trace du labour d'automne et l'enfouissement des semences au printemps deviendrait impossible sans un nouveau labour ; dans ce cas, le labour d'automne devient inutile.

La seconde question a du pour et du contre ; les premiers prix ne concourent qu'une fois et laissent le champ libre à de nouveaux concurrents. L'objet des sociétés étant de produire le plus grand nombre possible d'animaux remarquables aussitôt qu'un animal a mérité un premier prix, le but est atteint et la société l'année suivante doit produire un nouveau premier prix. Il est vrai que l'encouragement d'une seule année peut ne pas être suffisant pour l'éleveur, mais d'un autre côté, un animal très-remarquable peut monopoliser les premiers prix pendant dix ans, et fermer le concours à tous les autres éleveurs.

Il est excessivement difficile croyons nous d'adopter une règle générale à ce sujet ; il faut se guider selon les circonstances dans lesquelles se trouvent les cultivateurs de la localité. Nous espérons que notre correspondant ne s'arrêtera pas là et qu'il continuera ses questions.

L'EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE RICHELIEU.



NOUS avons eu l'honneur d'une invitation spéciale à l'exposition de la société d'agriculture du comté de Richelieu et nous nous sommes empressé d'y répondre, en nous rendant à Ste.-Victoire le six du mois dernier. Pour se bien rendre compte des progrès réalisés par les comtés de la vallée du St.-Laurent, il faut se rappeler les circonstances toutes spéciales dans lesquelles ils sont placés. Les plus près du grand fleuve, la seule voie de communication aux premiers jours de la colonie, ils devaient être les premiers soumis au défrichement et à toutes les exigences d'une culture primitive, dont le seul but était la production, sans égard à l'épuisement. Le colon obtint ainsi d'abondantes récoltes sur un terrain d'alluvion, enrichi par les débris d'une végétation séculaire. La vallée du Richelieu à cette époque, exportait en France d'énormes quantités de froment et on lui donnait le nom de grainier de la Nouvelle-France. Mais ces beaux jours devaient avoir leur revers et après un siècle de production, les terres épuisées donnèrent des rendements moins considérables.

Laisée à elle-même, la population canadienne-française ne pût adopter les instruments, le bétail et le système de culture importés d'Angleterre par les nouveaux émigrés. Ce ne fût que de loin en loin que les améliorations purent pénétrer dans les anciens comtés et si aujourd'hui on n'y trouve pas encore cette initiative qui fait tout le succès des townships, il faut en faire remonter la cause à l'absence des exemples à suivre, qui ne sont pas assez nombreux pour déterminer un progrès général.

La liste des prix dans les anciens comtes.

Dans tous ces comtés la tâche des sociétés d'agriculture est à la fois importante et difficile. C'est à son bureau de direction à importer des animaux de choix, de toutes les espèces, des instruments améliorés servant de modèles aux constructeurs, et à accorder des prix spéciaux aux cultures améliorantes fourragères ou sarclées. La fabrication des fumiers, la création des prairies et des pâturages, l'adoption des plantes sarclées fourragères doivent mériter leur plus sérieuse considération. En général le point de départ de la distribution des octrois faits par le gouvernement à l'encouragement de l'agriculture est faux. Les